

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 16 septembre 2025 modifiant l'arrêté du 29 mars 2017 fixant la liste et la localisation des emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale

NOR : INTC2523229A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2007-315 du 7 mars 2007 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2017 modifié fixant la liste et la localisation des emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le II de l'annexe de l'arrêté du 29 mars 2017 susvisé est ainsi modifié :

1° Dans la rubrique « 5. Direction nationale de la police judiciaire », la ligne :

«

Sous-directeur du soutien opérationnel.

»

est remplacée par la ligne :

«

Chef de l'unité nationale de lutte contre la criminalité organisée.

» ;

2° Dans la rubrique « 8. Direction nationale de la police aux frontières », la ligne :

«

Directeur de la police aux frontières des aéroports parisiens et directeur de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle-Le Bourget.

»

est remplacée par la ligne :

«

Directeur de la police aux frontières des aéroports parisiens et directeur de la police aux frontières de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle-Le Bourget.

».

Art. 2. – Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 24 octobre 2025.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 16 septembre 2025.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la police nationale,
L. LAUGIER